Coronavirus COVID-19 : Mesures pour les personnes en situation de handicap **[1]**

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, des mesures ont été prises pour protéger les personnes en situation de handicap les plus fragiles, avec la mobilisation de l'ensemble de la solidarité nationale. Au regard du passage en stade 3 de l'épidémie, il est décidé d'un maintien préférentiel au domicile et de l'organisation sans délai de la continuité de l'accompagnement.
Le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées rappelle également les Informations, recommandations et mesures sanitaires (avec le texte en Facile à lire et à comprendre) et précise les mesures pour les Maisons départementales des personnes handicapées.
En savoir plus (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [2]
Voir aussi (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [3]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/coronavirus-covid-19-mesures-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap
[2] https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/coronavirus-covid-19-mesures-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap
[3] https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/